

CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

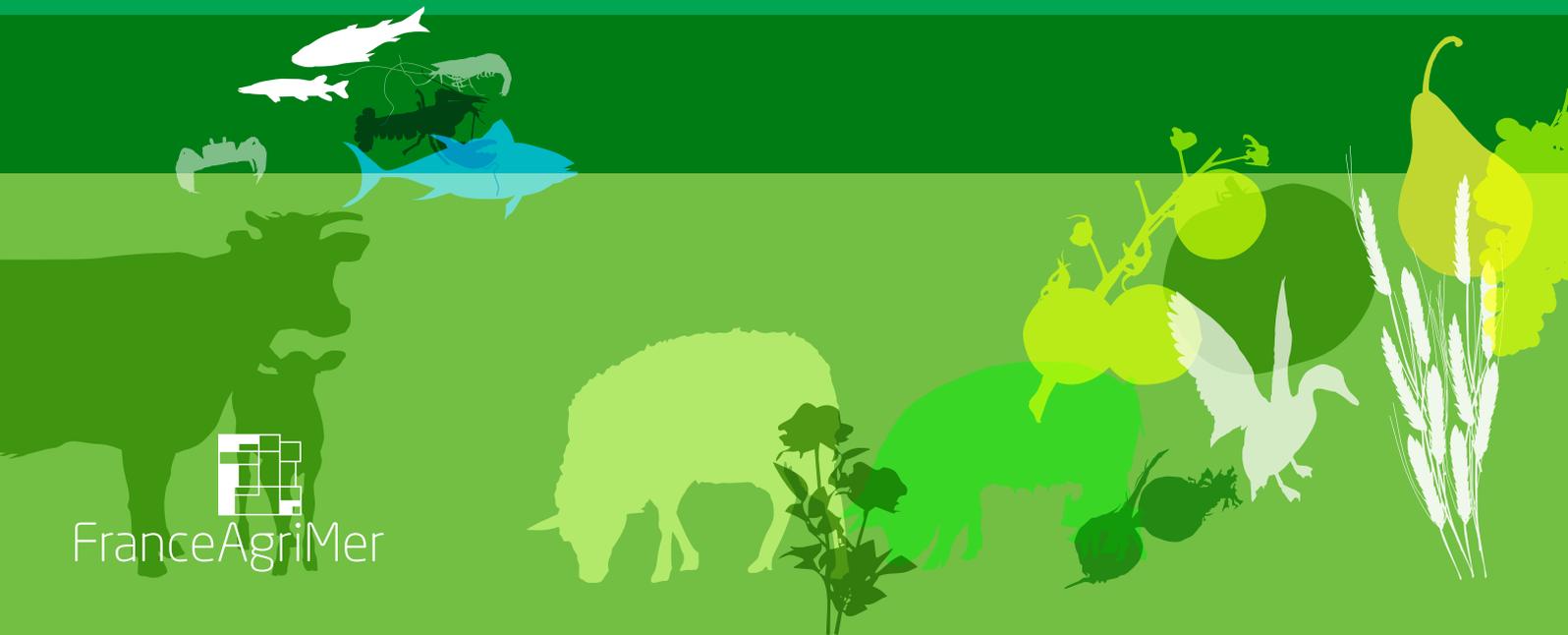
RÉGION

Alsace

FranceAgriMer



Les services de FranceAgriMer au sein de
la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt d'ALSACE




FranceAgriMer



Quelques caractéristiques de la région **ALSACE**

339 000 hectares de surface agricole

• Une région agricole aux trois visages : plaine maïsicole, piémont viticole et montagne vosgienne consacrée à l'élevage bovin lait, qui représentent **71 %** du CA*

1,2 % de la superficie nationale

36 % du CA pour le vin, exclusivement en AOC

26 % du CA pour le maïs

17 % du CA pour les productions animales, dont **53 %** pour la production laitière

Les exploitations alsaciennes sont de petite taille (28 ha) mais développent des cultures à forte valeur ajoutée, très diversifiées, avec des **productions emblématiques** : tabac, houblon, betteraves, fruits et légumes (asperges, chou à choucroute, quetsches, ...), horticulture.

Près du quart des exploitations valorisent leurs productions via des circuits courts.

La région **ALSACE** est longée par le Rhin, première artère fluviale européenne, qui exporte **1,5** million de tonnes de grains. Elle accueille les **2^e et 3^e** ports fluviaux français (Strasbourg et Mulhouse).

L'industrie agroalimentaire alsacienne se place au **9^e** rang des régions en termes d'effectifs salariés (**3,7 %** des emplois nationaux). Elle assure **3,8 %** du chiffre d'affaires agricole national et exporte **35 %** de la production régionale transformée, en valeur.



*CA : chiffre d'affaires agricole en 2012



Le service FranceAgriMer d' **ALSACE**

Les missions de FranceAgriMer en région sont portées par les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Les agents de FranceAgriMer basés en région y sont donc affectés.

Au vu des spécificités de la région **ALSACE**, la DRAAF a choisi de regrouper ces agents dans un pôle FranceAgriMer au sein du service régional de l'Économie agricole et forestière (SREAF). Ce pôle, situé à Strasbourg, est doté d'un responsable territorial.

Compte tenu de l'importance des productions végétales en **ALSACE**, les missions réalisées par le pôle FranceAgriMer sont dédiées à ce secteur, plus particulièrement à la viticulture et aux céréales.

Les principales missions de ce service sont :

- **le contrôle** : contrôle des aides attribuées dans le cadre de l'OCM vitivinicole (restructuration du vignoble, investissements dans les caves, promotion dans les pays tiers) et des aides nationales ou européennes attribuées à diverses filières (fruits et légumes, apiculture...). Pour le compte de la région **ALSACE**, le service territorial de FranceAgriMer basé en Lorraine réalise les contrôles inhérents au secteur de l'élevage, des céréales et des programmes sociaux ; le service territorial de Bourgogne assure les missions relatives à la certification de la production de bois et plants de vigne et à la gestion du potentiel viticole ;

- **la certification** de la production française de houblon ;
- **l'instruction, la rédaction de conventions et la liquidation** de dossiers pour les aides gérées en région, ou co-gérées avec le siège de FranceAgriMer ;
- **l'appui et l'information** sur l'ensemble des dispositifs d'aides aux filières agricoles mis en œuvre au niveau national ;
- **la réalisation d'enquêtes et le suivi de statistiques** à fin d'analyse économique, en lien avec le service régional d'Information et de statistiques économiques (SRISE) de la DRAAF ;
- **l'animation et l'accompagnement stratégique** des filières végétales et animales.

En région **ALSACE**, les contrôles représentent **40 %** de l'activité des agents du pôle FranceAgriMer, l'instruction-liquidation d'aides **40 %** et l'animation stratégique et la veille économique **20 %**.



La DRAAF a en charge la mise en œuvre des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sous l'autorité du préfet de Région.

Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs régionaux des filières agricoles et agroalimentaires qui doivent faire face à de multiples enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ses actions visent ainsi à anticiper et favoriser l'adaptation des filières, notamment au regard des évolutions de la politique agricole commune (fin des quotas laitiers, etc.). Elles s'inscrivent également dans le cadre tracé par l'État pour l'agriculture et les industries agroalimentaires, en particulier la mise en œuvre du projet agro-écologique, la relance de l'effort productif et le développement de l'emploi.

Les interventions de la DRAAF concernent ainsi :

- > sur le plan économique : la création de valeur ajoutée dans les territoires, la diversification et l'adaptation de l'agriculture à l'évolution du contexte de la région, la performance économique des entreprises alliée à la limitation des impacts environnementaux, le développement de l'agriculture biologique ;
- > sur le plan de l'environnement : la réduction de la consommation de foncier, la diminution de la dépendance aux intrants, la limitation des impacts sur les milieux aquatiques, l'air et les milieux naturels, le maintien de la biodiversité ;
- > sur le plan social : le développement de l'emploi en milieu rural et la reconnaissance du rôle de l'agriculture pour l'avenir de la région, grâce à l'intégration des problématiques agricoles dans les projets de territoire.



FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

C'est un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement.

FranceAgriMer est chargé :

- > **d'assurer un suivi des marchés** et de proposer une expertise économique qui permet aux opérateurs des filières agricoles et de la mer d'élaborer des stratégies de développement ;
- > **d'organiser le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques** au sein des onze Conseils spécialisés de filière ;
- > **de favoriser l'organisation** des producteurs et la coopération avec les régions ;
- > **de gérer** les dispositifs de régulation des marchés ainsi que les aides nationales et communautaires ;
- > **de contribuer** à des actions de coopération technique et au rayonnement des filières à l'international.

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les DRAAF. Directement en lien avec les producteurs et opérateurs des filières, les agents des régions assurent l'ensemble des missions de contrôle, de traitement des informations et des demandes d'aides qui sont du ressort de l'établissement national.



PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
ALSACE



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
14 rue du Maréchal Juin / CS 31009 / 67070 Strasbourg cedex
Tél. : +33 3 69 32 52 00

Pôle FranceAgriMer
Service régional de l'Économie agricole et forestière
Tél. : +33 3 69 32 51 02 / Fax : +33 3 69 32 51 00
<http://draaf.alsace.agriculture.gouv.fr>

